



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Comité Syndical du 18 Décembre 2017

DCS n° 2017-45

Date de convocation :
8 Décembre 2017

Délégués en exercice : 49

Titulaires : 23
Suppléants : 5
Absents non remplacés : 22

Quorum : 25

Votants : 27

L'an deux mille dix-sept, le dix-huit décembre, à quinze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au siège du SMBVA, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Christian RANDOULET, Président.

ETAIENT PRESENTS :

M. CASTELLI - Mme RIGAULT - Mme JULIEN - Mme D'INGRANDO - Mme ANCEY - M. SOLER - M. RANDOULET - M. ROCHE - M. SANDEVOIR - M. MANETTI - M. MALEN - M. BISCARRAT - M. PASERO - M. MARQUOT - Mme GASPA - M. GROS - M. TERRISSE - Mme LAFAURE - M. GARCIA - Mme DAMAS - M. GRAU - Mme WINKELMANN - M. LEAUNE - M. DRIEY - Mme GRANDMOUGIN - M. CROZET - M. GABRIEL - M. SAURA

ETAIENT EXCUSES :

Mme HELLE - M. GRANIER - M. BEL - M. BANACHE - M. BELLEVILLE - M. CHARLUT - M. FENOUIL - M. PAGET - M. BOMPARD - Mme ESPENON - M. DELFORGE - Mme GOURLOT

ETAIENT ABSENTS :

M. COSTA - M. ROBELET - M. BOLEA - M. DEMANSE - M. GUIN - M. DOUCENDE - M. ULLMANN - M. AVRIL - M. MUS - M. PERRAND

Secrétaire de séance : Monsieur Louis BISCARRAT

OBJET : Appel anticipé partiel des cotisations 2018 aux EPCI adhérents au SMBVA

Rapporteur : Stéphane GARCIA

Le rapporteur expose :

Le Budget Primitif 2018 du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon n'a pas encore été soumis au vote de l'assemblée délibérante. Les participations des collectivités membres n'ont donc pas encore pu être demandées.

Le Président propose de demander le versement d'une partie de la cotisation 2018 des EPCI adhérents au Syndicat par un appel de ¼ des cotisations 2017, au prorata de la cotisation 2017 versée par chaque collectivité.

Cotisations 2017 versées :

CA Grand Avignon :	427 098,96 €
CC Les Sorgues du Comtat :	133 003,91 €
CC Pays réuni d'Orange :	98 928,00 €
CC Aygues Ouvèze en Provence :	25 983,45 €

Appel anticipé des cotisations 2018 :

CA Grand Avignon :	106 774,74 €
CC Les Sorgues du Comtat :	44 334,63 €
CC Pays réuni d'Orange :	24 732,00 €
CC Aygues Ouvèze en Provence :	6 495,86 €



Le Bureau Syndical, réuni le Lundi 13 Novembre 2017, a émis un avis favorable.

Après avoir entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- **APPROUVE** l'appel anticipé d' ¼ des cotisations 2017 versées pour l'année 2018,
- **FIXE** l'appel anticipé des cotisations 2018 à un montant total de 182 337.23 € réparti comme suit :
 - o CA Grand Avignon : 106 774,74 €
 - o CC Les Sorgues du Comtat : 44 334,63 €
 - o CC Pays réuni d'Orange : 24 732,00 €
 - o CC Aygues Ouvèze en Provence : 6 495,86 €

La délibération est adoptée.

Vote du Comité :

- POUR : 27
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

Mme GRANDMOUGIN, suppléante de M. DRIEY, n'a pas pris part au vote.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Pour extrait conforme
Le Président
Christian RANDOULET

